

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 16

Artikel: Temple de Saint-Paul: architectes: MM. Mauerhofer, van Dorsser et Bonjour, à Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-81446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Temple de Saint-Paul

Architectes: MM. Mauerhofer, van Dorsser et Bonjour, à Lausanne.

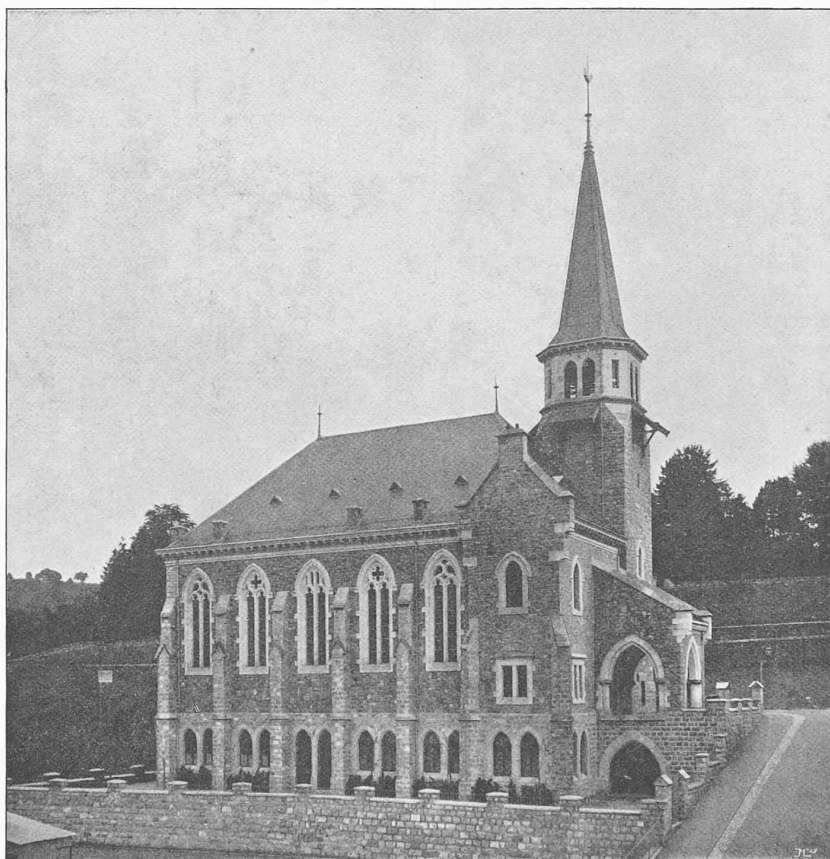
Les travaux de construction commencés en 1908 ont été terminés à la fin de 1909.

La consécration et l'inauguration du temple ont eu lieu le 9 janvier 1910, en présence d'une assistance nombreuse et sympathique, la construction de l'édifice étant depuis longtemps vivement désirée dans la partie ouest de la ville, qui se trouvait bien éloignée des autres temples.

Programme de Concours pour les plans d'un bâtiment renfermant poste, télégraphe, téléphone et appartements, à St-Blaise (Neuchâtel).

Le Conseil communal de St-Blaise ouvre un concours pour les plans d'un bâtiment renfermant *poste, télégraphe, téléphone et appartements*.

Les architectes *neuchâtelois ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel*, qui désirent prendre part à ce concours, peuvent s'adresser au Conseil communal de Saint-Blaise, qui leur fera parvenir franco le programme du concours et un plan de situation de la partie du village où le bâtiment sera construit.



Le temple de St-Paul, à Lausanne.

[Architectes : MM. Mauerhofer, van Dorsser et Bonjour, à Lausanne.

L'emplacement de l'édifice a été choisi par le Comité de construction des nouveaux lieux de culte, emplacement central par rapport à l'ensemble du quartier et qui a permis, en raison de la déclivité du terrain, d'utiliser le sous-sol du temple pour y installer une salle de conférences, une salle pour les catéchumènes, une pièce pour le Conseil de paroisse et réceptions du pasteur, puis les locaux pour le chauffage central et le combustible, ces divers locaux bien éclairés et aérés. Le temple lui-même et son entrée principale sont à niveau de l'Avenue de France, qui, lorsqu'elle sera terminée, lui donnera des abords faciles pour toutes les parties du quartier.

Les concurrents devront fournir :

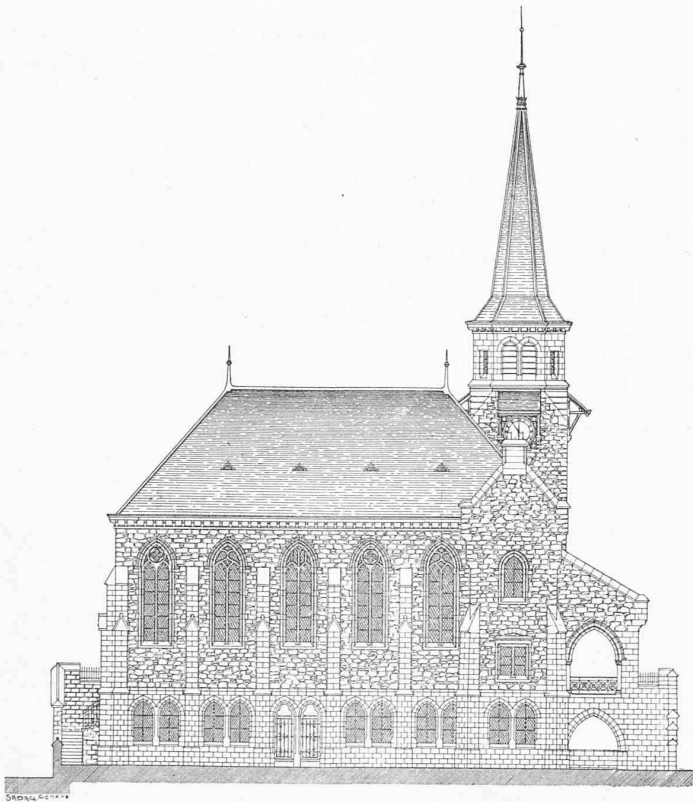
- a) un plan de situation ;
- b) les plans du sous-sol, du rez-de-chaussée du 1^{er} étage, du 2^{me} étage et des combles à l'échelle de 1 : 100 ;
- c) une coupe transversale et une coupe longitudinale à l'échelle de 1 : 100 ;
- d) les quatre façades à l'échelle de 1 : 100 ;
- e) si possible une vue perspective ;
- f) un devis sommaire, établi selon le mode de cubage adopté par la Chambre cantonale d'assurance contre l'incendie (mètre cube effectif) ;
- g) un court mémoire descriptif.

Les projets devront être adressés, *avant le 1^{er} octobre 1910*, au président du Conseil communal, à St-Blaise.

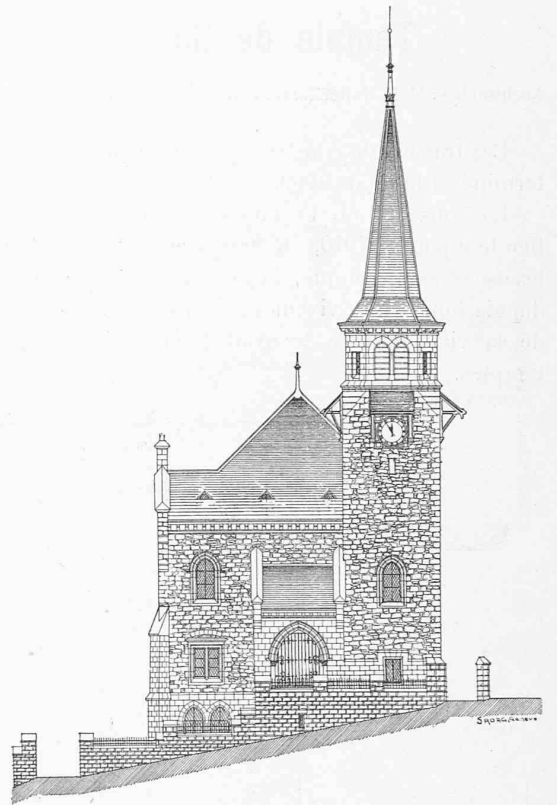


LE TEMPLE DE ST-PAUL, A LAUSANNE

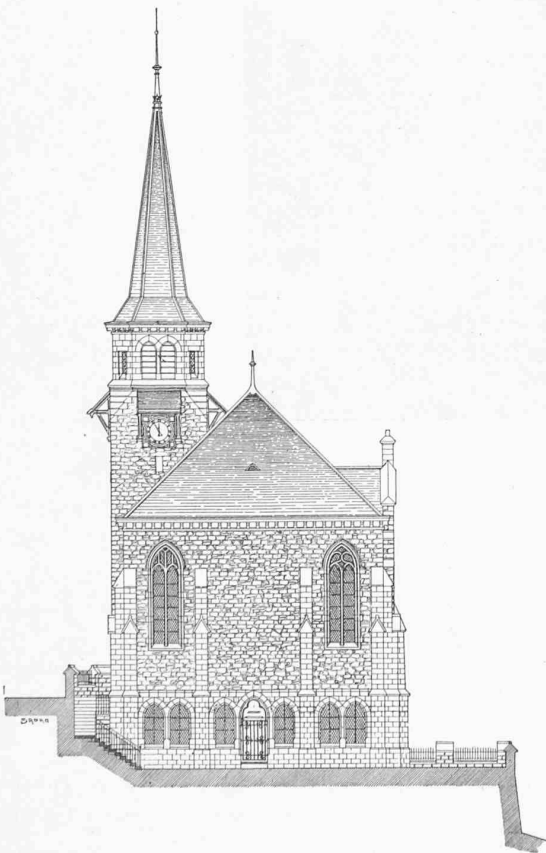
Architectes : MM. MAUERHOFER, VAN DORSER et BONJOUR, à Lausanne.



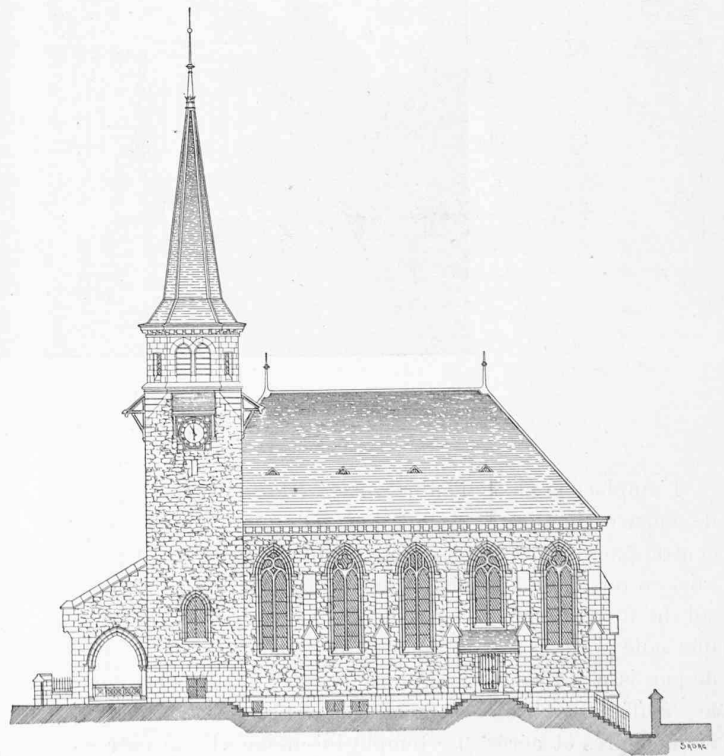
Façade sud. — 1 : 400.



Façade est. — 1 : 400.



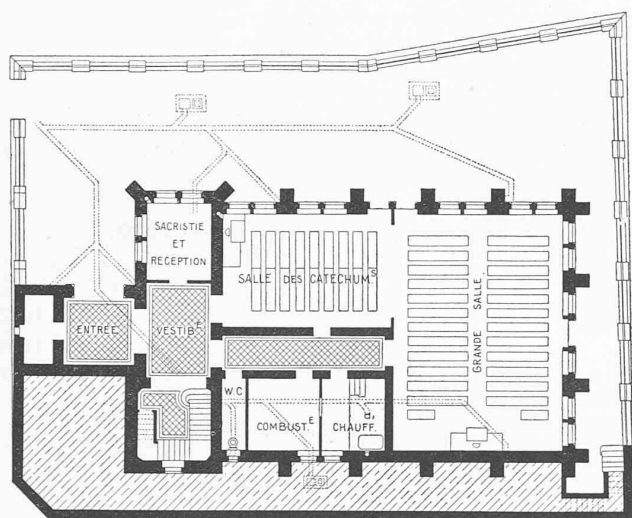
Façade ouest. — 1 : 400.



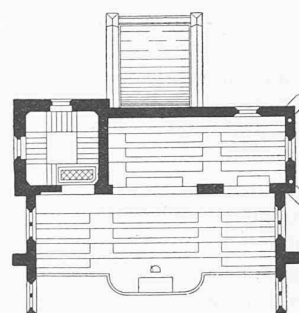
Façade nord 1 : 400.

Le temple de St-Paul, à Lausanne.

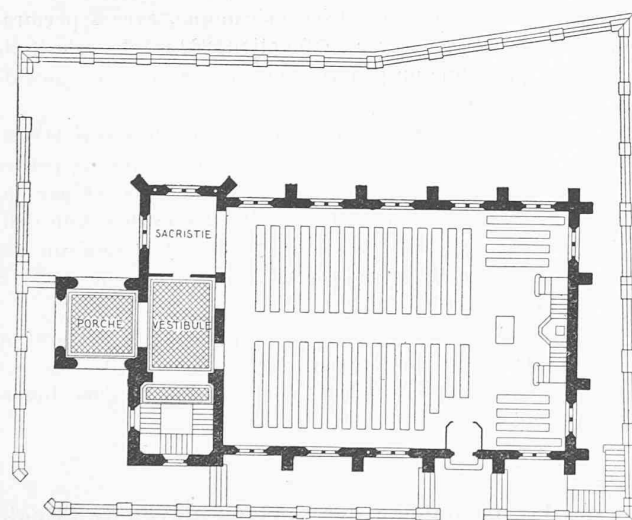
Architectes : MM. Mauerhofer, van Dorsser et Bonjour, à Lausanne.



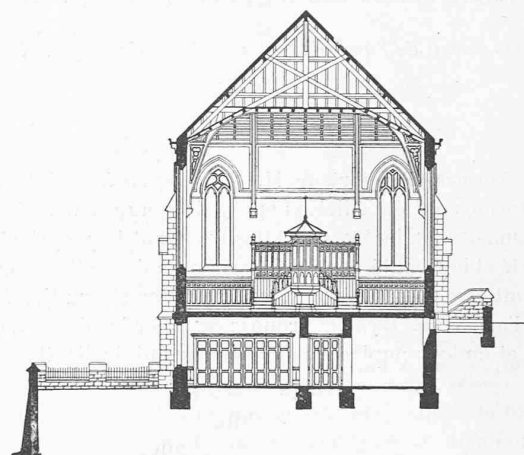
Plan du sous-sol. — 1 : 400.



Plan de la galerie. — 1 : 400.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.



Coupe transversale. — 1 : 400.

Le temple de St-Paul, à Lausanne.

Architectes : MM. Mauerhofer, van Dorsser et Bonjour,
à Lausanne.

Les projets seront soumis à un jury, désigné par le Conseil communal de St-Blaise et composé de :

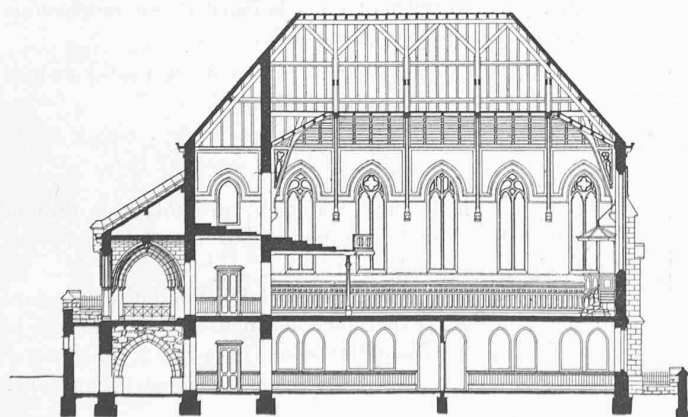
MM. Louis Perrier, architecte, Conseiller d'Etat à Neuchâtel ; Franz Fulpius, architecte, à Genève ; Edouard Joos, architecte, à Berne ; Eugène Colomb architecte, à Neuchâtel ; Alfred Clottu, président du Conseil communal, à St-Blaise.

Les membres du jury ont accepté leur mandat et déclaré qu'ils ne prendraient aucune part quelconque, ni directe ni indirecte, au concours ou à l'exécution du bâtiment.

Les membres du jury ont élaboré le programme du concours, d'accord avec le Conseil communal.

Le verdict sera accompagné d'un rapport écrit, motivé dans lequel le jury indiquera le point de vue auquel il s'est placé et présentera la critique des projets retenus pour le classement définitif.

Dès qu'il aura reçu le prononcé et le rapport du jury, le Conseil communal publiera le verdict dans deux ou trois journaux du canton de Neuchâtel, dans la *Schweizerische Bauzeitung* et dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* ; il annoncera en même temps la durée de l'exposition publique et le local où les projets seront exposés à St-Blaise.



Coupe longitudinale. — 1 : 400.